

COMMISSION DU CODEX ALIMENTARIUS



Organisation des Nations Unies
pour l'alimentation
et l'agriculture



Organisation
mondiale de la Santé

F

Viale delle Terme di Caracalla, 00153 Rome, Italie - Tél: (+39) 06 57051 - Courrier électronique: codex@fao.org - www.codexalimentarius.org

CL 2025/15-CF

Mars 2025

DESTINATAIRES: Points de contact du Codex
Points de contact des organisations internationales ayant le statut d'observateur auprès du Codex

EXPÉDITEUR: Secrétariat, Commission du Codex Alimentarius,
Programme mixte FAO/OMS sur les normes alimentaires

OBJET: **Demande d'observations sur l'examen des critères de performance numériques pour les méthodes d'analyse des aflatoxines totales fondées sur l'approche de la somme des composants dans les plans d'échantillonnage concernés**

DATE LIMITE: 15 mai 2025

GÉNÉRALITÉS

1. Les informations d'ordre général se trouvent dans le document CX/CF 25/18/16 qui figure sur la page web de la 18^e session du Comité du Codex sur les contaminants dans les aliments (CCCF)¹.

DEMANDE D'INFORMATIONS

2. Les membres et les observateurs du Codex sont invités à fournir des observations sur l'examen des critères de performance numériques pour les méthodes d'analyse des aflatoxines totales fondées sur l'approche de la somme des composants dans les plans d'échantillonnage concernés présentés à l'annexe du document CX/CF 25/18/16, tout en tenant compte des informations fournies dans ledit document, en particulier, la recommandation formulée par le Comité du Codex sur les méthodes d'analyse et d'échantillonnage (CCMAS) (Tableau 3, Appendice II, REP23/MAS42)² concernant les plans d'échantillonnage qui incluent la somme des composants.
3. Les critères de performance sont chargés sur le Système d'observations en ligne du Codex (OCS)³: <https://ocs.codexalimentarius.org/>. Les observations fournies par le système OCS doivent suivre les orientations fournies aux paragraphes 5 à 9.
4. Les membres et observateurs du Codex sont invités à formuler des observations en réponse à cette lettre circulaire⁴ afin de faciliter l'examen des critères de performance et leur éventuelle finalisation à la prochaine session du CCCF.

INDICATIONS RELATIVES À LA COMMUNICATION D'OBSERVATIONS

5. Les observations doivent être communiquées par l'intermédiaire des points de contact des membres du Codex et des observateurs, à l'aide du Système de mise en ligne des observations.
6. Les points de contact des membres du Codex et des observateurs peuvent se connecter au Système et consulter le document à examiner en cliquant sur «Enter» sur la page «My reviews», qui s'affiche une fois que l'utilisateur s'est identifié.
7. Les points de contact des membres du Codex et des organisations ayant le statut d'observateur sont invités à indiquer les modifications qu'ils proposent et leurs observations/justifications dans un paragraphe spécifique (sous les catégories: forme, fond, contenu technique ou traduction) et/ou au niveau du document (observations générales ou observations récapitulatives). On trouvera des précisions sur les catégories et les types d'observations du Système dans la rubrique Foire aux questions (FAQ) (en anglais)⁵.
8. D'autres ressources concernant le Système, notamment le Manuel de l'utilisateur et le Petit guide, sont disponibles sur le site web⁶ du Codex.
9. Pour toute question concernant le Système de mise en ligne des observations, prière de contacter Codex-OCS@fao.org.

¹ <https://www.fao.org/fao-who-codexalimentarius/meetings/detail/fr/?meeting=CCCF&session=18>

² <https://www.fao.org/fao-who-codexalimentarius/meetings/detail/fr/?meeting=CCMAS&session=42>

³ <https://ocs.codexalimentarius.org/>

⁴ <http://www.fao.org/fao-who-codexalimentarius/resources/circular-letters/fr/>

<https://www.fao.org/fao-who-codexalimentarius/committees/committee/related-circular-letters/fr/?committee=CCCF>

⁵ http://www.fao.org/fileadmin/user_upload/codexalimentarius/doc/OCS/Codex_OCS_FAQs_2017-11-06.pdf

⁶ <https://www.fao.org/fao-who-codexalimentarius/resources/ocs/fr/>